

# Autres regards sur la loi



A-18878x

Le regard européen

## « UNE LOI FIDÈLE AUX PRINCIPES EUROPÉENS »

De Bruxelles, moteur des stratégies en faveur des personnes handicapées, on porte un regard plutôt favorable sur la loi française pour l'égalité des droits et des chances.



© Michaël Couybes

Les représentants du Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE)

**Z** « Il ne faut pas être trop impatient vis-à-vis d'une loi sur le handicap. En Italie, celle qui a été publiée en 1992 n'a réellement commencé à être appliquée que dix ans plus tard. » Anna Maria Comito, chargée de Mission Handicap au cabinet du premier ministre italien et présidente de Coface (Confédération européenne des familles de personnes handicapées), veut rassurer les Français. « La mise en place d'une telle loi nécessite une appropriation à tous les niveaux : régional, départemental, local... Encore aujourd'hui, certains articles de notre loi de 1992 ne sont toujours pas appliqués. »

Commissaire européen à la Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Vladimir Spidla corrobore les pro-

pos de la «pasionaria italienne du handicap»: « L'application de cette loi est un processus long et complexe. Les résultats devraient se faire sentir d'ici à 2010. » Mais il préfère mettre en avant les principes énoncés par le texte de loi : « Je suis vraiment très satisfait de constater que la non-discrimination et l'accessibilité (élimination de toutes les barrières qui dans l'environnement empêchent les personnes handicapées d'agir) sont les bases de la nouvelle législation française en matière de handicap, qui représente un réel progrès. » Le commissaire européen félicite également la France d'avoir enfin inclus la maladie psychique dans les situations de handicap. « C'est au niveau européen une problématique majeure que nous n'avons pas encore résolue », reconnaît-il.

### Prochaine évaluation européenne des législations nationales

Le commissaire européen annonce que la Commission va effectuer une évaluation concrète de la situation législative dans chaque pays qui sera publiée l'année prochaine. « L'obligation de non-discrimination pour les États membres devait s'appliquer fin 2003 pour les anciens pays et fin 2004 pour les nouveaux. Dans le domaine du handicap, une dérogation a été accordée jusqu'à fin 2006. Ce délai expiré, des sanctions pourront être prises, après étude des contraintes spécifiques, à l'égard des États qui ne respecteront pas les principes de non-discrimination », déclare-t-il. Puis il conclut : « La France a toujours été impliquée dans les grandes avancées européennes en matière



© Michaël Couybes

Wallis Goëkens, responsable du bureau Intégration des personnes handicapées à la Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances

de handicap, et plus généralement dans le domaine social. » Amoureuse de la France, Wallis Goëkens, responsable du bureau de l'Intégration des personnes handicapées à la Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, ne le contredira pas : « L'énoncé des principes de la loi française est tout à fait dans l'esprit des principes européens. Elle explore l'accessibilité qui avait été ignorée en

grande partie par la loi précédente. Elle propose l'accès aux services et à l'information en un lieu unique, un "one stop shop", au travers des MDPH. Ce concept a retenu notre attention. C'est bien pensé et bien vu. Surtout, cela renvoie à une proposition qu'Anna Diamantopoulou, ex-commissaire à l'Emploi, avait formulée dans une étude de 2003 : elle disait qu'il faudrait trouver un lieu unique pour l'information du public handicapé et les financements de la compensation. »

Wallis Goëkens n'élude pas la relation actuellement assez difficile entre la France et l'Europe à la suite du référendum français du printemps dernier : « Le non à l'Europe n'a pas nui au dossier handicap, assure-t-elle. Le non français semblait être un non citoyen, pour plus de citoyenneté. Or le dossier handicap est le domaine par excellence où l'on peut faire quelque chose de façon citoyenne. » Et afin de poser des actes en face de ses paroles, la responsable handicap de la Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances

annonce une opération citoyenne d'envergure avec la préparation et la distribution d'un fascicule dans lequel l'Union européenne essaiera de répondre, de façon pédagogique et dans un style accessible à tous, aux principales questions qu'adressent les personnes handicapées à la Commission européenne tout au long de l'année.

## « Agir sur l'Europe et agir à partir de l'Europe »

La Commission européenne, qui désiretrait traiter avec des interlocuteurs qualifiés, a décidé en 1993 de susciter la création, dans chacun des États membres, d'un Conseil national représentatif



© Michaël Couybes

Anna Maria Comito, présidente de Coface et responsable Handicap du gouvernement italien

## Fonds social européen : nouvelle programmation

Créé en 1957, le Fonds social européen (FSE) est le principal outil financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi et de l'investissement dans le capital humain. Une attention particulière est portée aux actions destinées à soutenir l'accès et la participation des personnes handicapées au marché du travail. Bien que les mesures en matière de handicap relèvent essentiellement de la responsabilité des États membres, les politiques et actions de la Communauté européenne, dans lesquelles le FSE joue un rôle décisif, influencent à bien des égards la situation des personnes handicapées. Une conférence organisée par la Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances de la Commission européenne s'est tenue le 21 septembre dernier à Bruxelles pour débattre sur les possibilités offertes par le FSE aux personnes handicapées. Il faut dire que l'on est dans la période de la nouvelle programmation pour 2007-2013. A la suite de cette conférence, la Commission européenne veut mettre en place des outils pour évaluer l'accessibilité des projets du FSE pour les personnes handicapées, mais également leur efficacité à un moment où les budgets de ces fonds structurels sont revus à la baisse. La Commission invoque l'intégration de l'article 16 dans les pratiques du FSE, qui inclut les principes de non-discrimination et d'égalité des chances – « cela veut dire qu'on ne financera plus de nouvelles barrières » – et annonce qu'elle va encourager toute action proposée au FSE portant sur la formation des prestataires de services sociaux et de santé.

des personnes handicapées et de leurs familles. C'est dans ce cadre que huit associations fondatrices (Apajh, APF, CNPSA, Fnath, GIHP, Unafam, Unapei, Unisda) ont décidé de s'unir et de donner naissance au CFHE (Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes). Son objectif : « Agir sur l'Europe et agir à partir de l'Europe. » Comme une courroie de transmission, le CFHE, à travers le Forum européen des personnes handicapées, fait remonter aux instances européennes des études, des propositions, de bonnes pratiques. En retour, même si ses dirigeants indiquent ne pas être habilités à formuler un avis sur la loi française, le CFHE agit tant auprès des instances politiques et administratives françaises qu'auprès de ses associations

membres, pour que les législations et les bonnes pratiques relevées chez ses collègues de l'Union européenne soient bien transposées dans la législation française et réellement appliquées. Dans ce cadre, il veille à ce qu'un juste équilibre soit trouvé entre le droit à l'autonomie des personnes et la réalité difficile de certaines d'entre elles. Depuis 2003, Année européenne des personnes handicapées, le CFHE a observé une forte augmentation de la demande d'informations sur la situation des personnes handicapées en Europe et sur l'action qu'il mène. Au-delà du cercle de ses partenaires habituels à l'échelon national (associations membres, associations du domaine social, partenaires sociaux, autorités politiques et administratives, partis politiques...), le CFHE est désormais de plus en plus sollicité au niveau local (tissu associatif, municipalités, conseils généraux, conseils régionaux...), notamment depuis la préparation de la loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, et suite au débat auquel donne lieu le référendum sur le traité constitutionnel de l'Europe élargie.



© Michaël Couybes

Conférence Fonds social européen et handicap

L'actualité législative de l'Europe en matière de handicap est plus que jamais offensive : après le grand succès rencontré par le règlement européen sur les droits des personnes à mobilité réduite (PMR) dans le transport aérien, un règlement équivalent devrait être adopté concernant le train et le bateau.

À Bruxelles, on murmure qu'une nouvelle législation spécifique au handicap, mais cette fois dans tous les domaines de la vie, pourrait être prochainement mise en discussion au moment où l'Europe va aborder l'Année pour l'égalité des chances en 2007. La France sera-t-elle au rendez-vous ?

y Michaël Couybes

## Définition européenne du handicap aux Nations unies

Une vraie révolution : la Communauté européenne a pour la première fois adhéré à la Convention des droits de l'homme des Nations unies et participé à la définition du handicap de la Convention des Nations unies sur le modèle social du handicap\*. « Au terme d'âpres négociations en août dernier, nous avons réussi à inclure le handicap mental et intellectuel dans cette définition face aux réticences de nombreux pays comme la Chine ou la Russie », souligne Vladimir Spidla, commissaire européen à la Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances. Cette convention est le huitième traité des Nations unies portant sur des droits. « Cela illustre la force de l'Europe pour imposer ses principes humanistes dans le monde entier », déclare le commissaire. Parallèlement, la Cour européenne de justice a rendu cet été une décision dans laquelle elle définit comme handicapée : « toute personne atteinte d'une déficience ou d'une maladie qui limite ses capacités durablement ».

\* Le modèle social du handicap : concept européen selon lequel les pouvoirs publics des États membres doivent agir activement pour garantir aux personnes handicapées les mêmes choix et le même contrôle de leur vie quotidienne qu'à tout autre citoyen.

Vladimir Spidla, commissaire européen à la DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances

Jean-Christophe Parisot, président du CDH (Collectif des démocrates handicapés) et candidat à la présidentielle 2007

## POUR UNE NOUVELLE LOI

Au travers de ses 250 propositions pour une France plus humaine, Jean-Christophe Parisot, à la tête du CDH et de la Force citoyenne et handicapée 2007, en appelle à une nouvelle loi.

**Z** Quel est l'objectif de votre candidature à l'élection présidentielle ?

J'ai été désigné par les membres du Collectif des démocrates handicapés (CDH) et plus largement je représente le mouvement "Force citoyenne et handicapée 2007" qui, au-delà du CDH, regroupe des sympathisants des principales associations dans le domaine du handicap\*. Nous souhaitons lutter contre "l'handignorance" et faire prendre conscience de l'urgence d'humaniser la France. Notre projet traduit l'impatience de 12 millions de Français qui déclarent subir un handicap (personnes handicapées et leurs proches), selon la dernière enquête Handicaps, incapacités, dépendance/HID menée par l'Insee, l'Inserm et la Drees.

Le handicap doit être une chance pour la France et nous sommes dans une logique de construction d'un projet de société qui entend trancher avec la campagne

d'image et de marketing menée actuellement par les principaux partis.

**« Dans ses principes, la loi du 11 février 2005 est bonne, mais elle est incomplète... Elle ne représente qu'une étape. Il faut aller plus loin. »**

Mais n'était-ce pas déjà le principe qui a présidé à la loi de 2005 ?

les personnes handicapées elles-mêmes. Je regrette que l'élaboration

Dans ses principes, la loi du 11 février 2005 est bonne, mais elle est incomplète car elle a été élaborée par des élus déconnectés de la réalité et non par

de cette loi n'ait pas donné lieu à de véritables assises dans la France entière.

Pourtant, de nombreuses associations y ont participé, au travers notamment du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) ?

C'est exact, mais toutes les associations du CNCPH qui ont été consultées pour l'élaboration de la nouvelle loi se sont montrées déçues une fois le texte publié. Il



n'y a qu'à lire la position du Groupe des 25 qui réunit la plupart de ces associations. Elle exprime plus que de la déception et demande une refondation de la politique du handicap en France. Le CDH a lui-même contribué à la nouvelle loi au travers d'amendements portant sur la citoyenneté des personnes handicapées (accessibilité du vote pour les personnes handicapées...). D'ailleurs, c'est après notre passage à l'Élysée que le mot "citoyenneté" a été ajouté à l'intitulé de la loi.

*Concrètement, que reprochez-vous à cette loi ?*

Pour nous, elle ne représente qu'une étape. Il faut aller plus loin... Ensuite, elle ne donne pas les moyens d'appliquer ses principes. Enfin, elle a laissé de côté un certain nombre de thématiques qui nous paraissent essentielles : la représentation des personnes handicapées parmi les élus,

**« Nous allons faire du "chantage électoral" auprès des partis démocratiques... »**

dans les médias..., le maintien du pouvoir d'achat des personnes handicapées, la mise en place de services d'assistance sexuelle, le statut d'étudiant handicapé, l'handi-parentalité, le droit de vote des personnes sous tutelle... Le chantier de cette nouvelle loi aurait également pu être l'occasion d'ouvrir le débat sur la situation inique des associations gestionnaires d'établissements. Pour ma part, je pense que les associations ne peuvent pas être militantes et gestionnaires, à la fois juges et parties.

Nous proposons une nouvelle loi qui ne soit ni de droite, ni de gauche, mais de mobilisation et d'unité nationales, une loi non caritative mais participative qui serait votée à l'unanimité, avec des objectifs évaluable et quantifiables. Cette loi s'occuperait en priorité des 30 000 enfants handicapés encore aujourd'hui non scolarisés. Parmi nos principales propositions également : indexer le revenu des per-

sonnes handicapées sur le Smic ; instaurer un quota de 4 % de candidats handicapés au scrutin de liste, ainsi que le recrutement de journalistes et d'acteurs handicapés dans les chaînes publiques ; mettre en place un défenseur joignable par un numéro Vert ; créer un statut de l'étudiant handicapé ; réformer la loi qui interdit le vote des personnes handicapées sous tutelle ; ouvrir le débat sur les services d'assistance sexuelle...

*Comment pensez-vous financer votre programme et êtes-vous favorable au maintien du jour de solidarité nationale pour la dépendance ?*

Je ne suis pas contre la solidarité nationale, mais je suis contre le jour de solidarité pour les personnes dépendantes car, d'une part, il est

inégalitaire en ne touchant que les salariés et pas les professions libérales, et d'autre part, il stigmatise une population

en lui consacrant ce jour.

Un effort global de la nation pourrait financer notre programme avec l'augmentation du pourcentage du PIB consacré aux personnes handicapées qui, entre parenthèses, est passé ces quinze dernières années de 2,1 % à 1,7 %.

*Après le soutien de Noël Mamère et de Christine Boutin à votre programme lors des présidentielles de 2002 et un an après la publication d'une loi spécifique sur le handicap, quelle stratégie comptez-vous adopter pour faire aboutir votre projet ?*

Nous avons noué des contacts prometteurs avec les cabinets de Ségolène Royal et de Nicolas Sarkozy\*. Nous comptons mettre en place la même stratégie que celle qui nous a permis de grandes avancées lors des élections régionales en Ile-de-France. Nous allons faire du "chantage électoral" auprès des partis démocratiques, à l'exception notoire du Front national qui, dans son programme, prévoit des hameaux pour les personnes handicapées. Seul notre poids comptable en termes de voix peut nous permettre de revenir sur la loi de 2005 et d'obtenir des amendements, voire une refonte. N'oublions pas que nous, personnes handicapées, représentons 6 % du corps électoral et plus du double avec nos proches.

y Michaël Couybes

*\* A l'heure où ces lignes ont été écrites, le candidat du CDH ne savait pas s'il parviendrait à réunir les 500 signatures ou s'il donnerait des consignes de vote pour le candidat à la présidentielle qui s'engagerait sur son programme "Le handicap, une chance pour la France". Les candidats du PS et de l'UMP n'étaient pas encore désignés.*

## "Le handicap, une chance pour la France"

Tel est le nom du programme de 250 propositions pour une France plus humaine élaboré et diffusé par la force citoyenne et handicapée. Ce travail de huit mois rassemble la réflexion de 500 familles touchées par le handicap, issues du CDH et des principales associations de personnes handicapées (AFM, APF, Unapei, Adapt, CHA...).

Ce programme est destiné au prochain président de la République au nom des 5 millions de personnes handicapées, avec l'objectif d'alerter les électeurs sur l'urgence d'humaniser la France du XXI<sup>e</sup> siècle.



Le handicap, une chance pour la France,  
250 propositions pour une France plus humaine,  
édité par le Collectif des démocrates handicapés  
BP 60378 - 75723 Paris Cedex 15.

Tél. 03 22 43 10 57.

[www.force-citoyenne2007.com](http://www.force-citoyenne2007.com).

48 pages, 8 euros franco de port l'unité, chèque à l'ordre du CDH

Recherche au service des personnes handicapées

# LA GRANDE OUBLIÉE DE LA NOUVELLE LOI ?

**En 2003 et 2004, la recherche technologique au service des personnes handicapées a mobilisé les services du ministère de la Recherche. Mais aujourd'hui elle semble avoir sombré dans un certain oubli. Un paradoxe gouvernemental au moment où se met en place une nouvelle loi destinée à améliorer la vie des personnes handicapées.**

**Z** Tout commence en 2003, Année européenne des personnes handicapées. En France, c'est l'occasion pour l'ancienne ministre déléguée à la Recherche, Claudie Haigneré, d'engager un programme de réflexion sur le thème "Technologies et handicap". En 2004, les premiers rapports sont publiés. Le professeur Michel Fardeau, directeur de l'institut de Myologie, publie le sien sur le thème de la "Structuration de la recherche sur le handicap en France". Ses conclusions sont claires : « *Contrairement à ce qui existe déjà en Scandinavie, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, aucun champ de recherche spécifique sur le handicap n'a vu le jour en France.* » Michel Fardeau souligne la nécessité de faire émerger ce champ d'investigation, qui s'appuierait sur des



© Morvan - Prouff

**« Contrairement à ce qui existe déjà en Scandinavie, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, aucun champ de recherche spécifique sur le handicap n'a vu le jour en France... »**

appels d'offres multidisciplinaires (sociologie, médecine...).

Ce rapport est suivi de celui du professeur Philippe Thoumie, chef du service de rééducation neuro-orthopédique à l'hôpital Rothschild, sur la "Recherche technologique et la diffusion de l'innovation au service du handicap". Ce travail,

réalisé en collaboration avec des associations d'utilisateurs, permet d'identifier des voies de recherche technologique pour suppléer les handicaps moteurs, sensoriels ou mentaux. Le professeur Thoumie et ses collaborateurs ont développé différentes pistes de recherche par type de handicap. Pour les personnes handicapées moteurs, il est par exemple proposé le développement de systèmes permettant l'apprentissage et la rééducation.

Parallèlement, les technologies doivent être utilisées quotidiennement dans l'éducation des jeunes qui éprouvent des difficultés à écrire manuscritement et dans leurs mouvements. Pour les personnes handicapées mentales ou ayant un handicap cognitif, le développement de l'outil informatique est préconisé, dans l'objectif de réduire l'attention et les fonctions mentales. Pour le handicap visuel, la recherche technologique trouve à s'appliquer dans les domaines de la vision robotique et de l'intelligence artificielle.

## Programme de recherche sur le handicap : sans suite...

Ce rapport propose également un plan d'action pour favoriser la recherche sur le handicap. Il comporte les grandes lignes suivantes : recenser les équipes de recherche qui travaillent à la mise au point de produits destinés à suppléer les déficiences ; créer au plan national un institut du Handicap ; inciter par des appels d'offres spécifiques la recherche à orienter ses applications vers le domaine du handicap ; encourager la participation à des projets européens ; engager une réflexion sur le cadre administratif de l'éthique.

Au vu de ces deux rapports, Claudie Haigueré déclarera qu'« il y a, de la part de l'ensemble de la communauté de la recherche et des pouvoirs publics, une prise de conscience des attentes dans le domaine du handicap et une certaine structuration des moyens ». A l'époque, elle affirme même « mettre en application l'une des recommandations des professeurs Fardeau et Thoumie en lançant un appel d'offres ciblé "handicap", doté de 2 millions d'euros ».

Malheureusement, comme le constate aujourd'hui le professeur Thoumie, « Aucune promesse n'a été tenue et les retombées de nos travaux sont nulles. Il y a sans doute eu un effet d'annonce en 2003, les appels d'offres ont alors été importants, mais depuis 2005 il n'y en a eu aucun. » Et



Le professeur Michel Fardeau

le professeur précise : « Nous avons créé une méthodologie pour évaluer les dossiers, remonter aux besoins des personnes, mais rien n'a été pérennisé. Depuis, nous sommes retombés à la situation d'avant 2003, avec un problème de coordination des équipes sur le handicap. » Le problème, à son avis, est que le domaine du handicap est un champ trop vaste, ce qui nuit à la clarté des projets. Les chercheurs préfèrent parler de compensation ou d'innovations technologiques pour bénéficier des crédits de recherche, sans avoir à se référer directement au handicap. « La recherche sur le handicap, en particulier dans sa composante sociale, n'est plus la priorité du gouvernement, déplore-t-il. Rien n'est prévu par exemple au sein des Maisons départementales des person-



Fauteuil électrique à double télécommande (ici en réparation), bénéficiant des progrès de la robotique et actuellement utilisé à l'hôpital de Garches

**Les chercheurs préfèrent parler de compensation ou d'innovations technologiques pour bénéficier des crédits de recherche, sans avoir à se référer directement au handicap.**

objectif « une intégration pleine et entière des personnes handicapées ». Cette intégration passe, certes, par un changement de comporte-

ment et de regard de notre société vis-à-vis des personnes handicapées, mais elle ne doit pas éluder la recherche technologique qui peut leur proposer des solutions susceptibles d'améliorer leur vie quotidienne.

Pourtant, la nouvelle loi handicap du 11 février 2005 se donne pour

ment et de regard de notre société vis-à-vis des personnes handicapées, mais elle ne doit pas éluder la recherche technologique qui peut leur proposer des solutions susceptibles d'améliorer leur vie quotidienne.

y Carine Chausson



Le professeur Philippe Thoumie

Micro trottoir

## « VOS IMPRESSIONS SUR LA NOUVELLE LOI ? »

**Les personnes qui ne sont pas directement concernées par la loi pour l'égalité des droits et des chances en ont-elles entendu parler ? Qu'en pensent-elles ?** Micro trottoir auprès de quatre jeunes femmes qui travaillent dans des secteurs pouvant être concernés par cette loi.

**Marie-Ange :**  
« Plutôt pessimiste... »

Marie-Ange est chef de projet informatique dans une agence web qui a mis au point un logiciel permettant aux sites Internet de devenir accessibles à une multitude de handicapés.



© DR

**Avez-vous entendu parler de cette loi ?**

Oui. D'abord par les médias puis par le travail.

**Quelles sont les grandes lignes de cette loi selon vous ?**

Permettre aux personnes en situation de handicap de vivre aussi bien que les personnes valides et pallier le handicap si possible.

**Qu'est-ce qui vous paraît le plus difficile à mettre en place ?**

Plutôt la mentalité des personnes valides. Par exemple, les directeurs d'école refusent quasiment toujours d'intégrer des enfants handicapés. **Que pensez-vous qu'elle va changer dans la vie en général ? Et pour vous ? Dans l'exercice de votre travail ?**

Jesuis plutôt pessimiste. Il y a un manque de moyens flagrant. Par exemple, l'accessibilité au cadre bâti coûte cher déjà quand il faut construire du neuf, encore plus s'il faut adapter les bâtiments. Dans le cadre de mon travail, je suis très déçue. L'ANPE spécialisée pour les personnes handicapées m'a contactée pour prendre en stage d'insertion en entreprise une personne aveugle. Ils m'ont proposé de la prendre quinze jours. Je leur ai demandé de trouver un moyen qui me permette de garder cette personne au moins deux ou trois mois pour qu'elle puisse réellement faire l'expérience de l'entreprise. Ils n'ont rien trouvé. Je trouve que c'est vraiment catastrophique.

**Estimez-vous être suffisamment au courant de cette loi et des changements qu'elle va impliquer ?**

Je suis au courant parce que je suis directement au contact de structures qui participent à cette loi ou qui en récoltent les "fruits". Sinon je pense que je n'en saurais pas grand-chose, à part son existence.

**Martine :**  
« La question des moyens »

Martine est psychologue dans une maison d'enfants à caractère social. Elle assure également des formations auprès des aides médico-psychologiques (AMP).



© Cécile Blanchard

**Avez-vous entendu parler de cette loi ?**

Oui, par le travail. Et aussi parce que je lis des revues spécialisées, comme les *Actualités sociales* hebdomadaires. Mais je la survole plutôt qu'autre chose, elle n'a pas de réelles répercussions pour moi.

**Quelles sont les grandes lignes de cette loi selon vous ?**

Le fait que tout est centralisé dans les Maisons départementales des personnes handicapées. **Qu'est-ce qui vous paraît le plus difficile à mettre en place ?**

Tout ce qui est intégration scolaire des enfants handicapés. Normalement, la loi devrait arranger les choses, mais je crains que les moyens ne suivent pas. Les

assistantes de vie scolaire sont généralement des emplois jeunes, alors comment espérer que le dispositif soit pérennisé ?

**Que pensez-vous qu'elle va changer dans la vie en général ? Et pour vous ? Dans l'exercice de votre travail ?**

Il y a deux choses qui changent pour moi. J'assure des formations auprès des aides médico-psychologiques et je dois leur expliquer que ce n'est plus la Cotorep ou la CDES qui doit décider, par exemple, de l'orientation d'un enfant.

La deuxième chose, mais elle est plus rare : lorsqu'un enfant présente une déficience, il faut constituer un dossier pour lui trouver un établissement adapté. Et désormais, on doit passer par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

.....

**Nadège :**  
**« L'accès de tous les enfants ? »**

**Nadège est professeur d'histoire-géographie dans un quartier difficile, à la Réunion. Son collègue accueille déjà quelques enfants handicapés mentaux ou moteurs.**

**Avez-vous entendu parler de cette loi ?**

Oui, j'ai entendu parler de cette loi, vaguement, par les médias, mais sans avoir jamais entendu vraiment ce qu'elle contient...

**Quelles sont les grandes lignes de cette loi, selon vous ?**

Je suis incapable de vous dire quelles en sont les grandes lignes, si ce n'est qu'elles concernent l'obligation de permettre l'accès de tous les enfants à tous les établissements, ce qui suppose des aménagements, des travaux.

**Qu'est-ce qui vous paraît le plus difficile à mettre en place ?**

Je suis tellement habituée à entendre de grands mots... Alors que c'est la galère au quotidien pour le

moindre projet ! Dans la réalité, on est très loin de pouvoir accueillir tous les enfants de manière digne et efficace.

**Que pensez-vous qu'elle va changer dans la vie en général ? Et pour vous ? Dans l'exercice de votre travail ?**

L'intégration des enfants handicapés demande bien plus que de simples aménagements architecturaux. Je ne sais pas ce que prévoit la loi, mais pour avoir cette année un enfant handicapé mental dans ma classe, je peux témoigner que c'est une véritable souffrance pour lui d'être au collège car il s'y sent perdu, étranger, tant ses troubles mentaux sont importants...

J'ai en revanche déjà participé à des intégrations partielles d'enfants handicapés mentaux légers qui fonctionnaient plutôt bien, mais parce que les professeurs étaient volontaires. Et cela reste très insuffisant, car les profs n'ont aucune formation et c'est bien là le gros problème.

.....

**Laurence :**  
**« La mise en place des MDPH »**

**Laurence est éducatrice spécialisée en placement familial. Elle n'est pas directement confrontée au handicap, mais elle peut avoir affaire à des enfants déficients.**

**Avez-vous entendu parler de cette loi ?**

On en a parlé au travail, et en réunion d'équipe le sujet a déjà été abordé.

**Quelles sont les grandes lignes de cette loi, selon vous ?**

Cette loi devrait permettre une meilleure défense des droits des personnes handicapées.

Pour moi, le plus gros changement est la mise en place des MDPH. La loi redéfinit aussi le mot "handicap" et c'est un grand changement pour tout le monde.



© DR

**Qu'est-ce qui vous paraît le plus difficile à mettre en place ?**

Le principe des MDPH me semble bon si elles centralisent tout et peuvent nous diriger en fonction de la situation des enfants, mais j'ai peur qu'il n'y ait un réel manque de moyens.

**Que pensez-vous qu'elle va changer dans la vie en général ? Et pour vous ? Dans l'exercice de votre travail ?**

Ce qui change pour nous, c'est la mise en place des MDPH. Je ne travaille pas directement avec des enfants handicapés, mais il arrive que l'on doive faire un dossier pour placer un enfant dans une institution spécialisée.

Dans ce cas, c'est désormais la MDPH qui nous y aidera. Je n'ai pas encore eu l'occasion de m'adresser à elle directement, mais j'ai un collègue qui est passé par la MDPH pour trouver un établissement et il a fallu huit mois !

Le problème est que les structures ne sont pas si nombreuses, il reste donc toujours aussi difficile de trouver un établissement spécialisé...